

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mai 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200506-D006062I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mai 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 avril 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents à la CCI: M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Etaient présents en visio-conférence : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Thierry MORTON, M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à Mme Marie ZEHAF, M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, M. Guerric CHALNOT à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam EL YASSA à Mme Marie ZEHAF, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle DARD, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, Mme Danielle POISSENOT à M. Pascal CURIE, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN. M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET, Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Eric ALAUZET, M. Dominique SCHAUSS à M. Eric ALAUZET, M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Michel LOYAT, M. Gérard VAN HELLE à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET:

16. Motion relative aux garanties apportées par l'Etat aux collectivités déposée par les groupes Parti communiste Français et Europe Ecologie Les Verts

Délibération n° 2020/006062

Motion relative aux garanties apportées par l'État aux collectivités déposée par les groupes Parti Communiste Français et Europe Écologie Les Verts

« Dans la crise sanitaire d'une extrême gravité que nous traversons, les Françaises et les Français peuvent compter sur l'engagement de leurs élu·e·s. Leur rôle est et sera déterminant pour freiner l'épidémie. Notre pays bénéficie à ce titre de la force inestimable de ses 35 000 communes et ses 500 000 élu·e·s locaux qui peuvent intervenir directement auprès de chaque habitant·e. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs personnellement touchés par la maladie.

Pour assurer l'indispensable solidarité avec les plus fragiles, et l'accélération nécessaire de la transition écologique, **les municipalités sont en première ligne**. Dans le département du Doubs comme ailleurs, elles prennent de nombreuses initiatives : prises de contact téléphonique, portage de repas et livraison de courses à domicile pour les personnes âgées, en situation de handicap ou fragiles ; accueil des enfants des personnels de santé et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire; aides alimentaires pour les familles et étudiant es en difficultés ; adaptations et aménagements des lieux publics pour maintenir l'offre alimentaire des marchés ou création de points de distribution pour les producteurs locaux ; la rénovation des écoles...

De nombreuses communes et collectivités s'engagent également dans la commande de matériels manquants comme les masques et les gels, en cherchant à compenser les carences voire l'inaction de l'État dans ce domaine.

Mais alors qu'elles constituent un bouclier social essentiel, **leur équilibre budgétaire va être fortement menacé** du fait de l'arrêt prolongé des services publics qu'elles assurent et des recettes qui leur sont liées (cantines scolaires, garderies, crèches...), mais aussi par une conjoncture économique très défavorable. Selon de premières études, **les pertes de recettes cumulées des collectivités sur 2020 et 2021 pourraient atteindre 4,9 milliards d'euros.**

Par ailleurs, elles vont devoir faire face, dans la durée, à une augmentation importante de leurs dépenses, notamment en matière d'action sociale pour soutenir les personnes précarisées par cette crise. Nous demandons donc que des engagements soient très rapidement apportés pour répondre à l'inquiétude grandissante des municipalités avec notamment :

- le renforcement des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale) ;
- l'instauration pour les communes, comme pour les EPCI, du **remboursement de la FCTVA** à l'année n pour favoriser leur trésorerie :
- la création d'un fonds de soutien aux collectivités permettant d'absorber les pertes anticipées de recettes de 4,9 milliards d'euros sur deux ans (2020-2021), ainsi que l'abrogation du dispositif de contractualisation des Contrats de Cahors.

Alors que des garanties financières publiques ont été apportées au secteur économique dans le cadre des lois sur les mesures d'urgence liées à la crise du Covid-19 et des projets de loi de finances rectificatifs, il appartient à l'État de garantir dès maintenant les marges de manœuvre budgétaires indispensables à nos communes et collectivités territoriales qui encaissent le choc au plus près du terrain.

Pour cela, les plus riches doivent eux aussi être mis à contribution. Cela pourrait, entre autres, passer par le rétablissement de la totalité de l'Impôt sur la fortune (ISF), une réforme attendue de la fiscalité plus globale supprimant notamment la flat tax, impliquant les « GAFA », et assurant une meilleure équité de la fiscalité locale qui permettraient d'apporter d'importantes ressources supplémentaires pour financer ces mesures.

De tels engagements passent par leur inscription dans les prochaines lois de finances et lois de finances rectificatives nationales comme européennes, faisant fortement évoluer le montant des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales et les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». Nous vous demandons d'approuver cette motion afin que l'État nous accorde ces garanties ».

A la majorité des suffrages exprimés (25 pour - 15 contre - 2 abstentions - 11 ne prennent pas part au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à la majorité

Pour: 25 Contre: 15 Abstentions: 2

Ne prennent pas part au vote : 11